

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Mallemoisson

Dossier n° DP 004 110 26 00006

Date de dépôt : **13 février 2026**

Demandeur : **ALPES CHAUFFAGE CONFORT**

Monsieur MARTEL Aurélien

Pour : **Panneaux photovoltaïques**

Adresse terrain : **4648 avenue Paul Delaye
à Mallemoisson (04510)**

Références cadastrales : **B 1287**

ARRÊTÉ

39 / 2026

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable présentée le 13 février 2026 par ALPES CHAUFFAGE CONFORT, représenté par Monsieur MARTEL Aurélien demeurant 13 B avenue Paul Delaye 04510 AIGLUN, et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 26 00006,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 16 février 2026,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 24 février 2026 et les pièces reçues le 07 avril 2026,

Vu le projet objet de la déclaration consistant en la pose de 6 panneaux photovoltaïques sur un toit terrasse, sur un terrain d'une superficie de 1363m², situé 4648 avenue du Général de Gaulle 04510 MALLEMOISSON et cadastré B 1287,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 25 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 27 avril 2026,

Le Maire,

Henri COUVE



NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme. Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement.